



REGLEMENT CHALLENGE 95 OPEN
COMITE DU VAL D'OISE
JANVIER – DECEMBRE 2026

MAÎTRES

SOMMAIRE :

1. Nouveautés et modifications
2. Règlement
3. Engagements
 - A. Engagements
 - B. Droits d'engagement
 - C. Forfaits
 - D. Frais de buffet
4. Officiels
 - A. Le jury
 - B. Observations
5. Récompenses
 - A. Classement clubs
 - B. Classement nageurs
 - C. Classement relais
 - D. Détails des récompenses
6. Organisation
7. Support médical
8. Après la compétition
9. Programme
10. Catégories

1. NOUVEAUTÉS ET MODIFICATIONS

- Réintégration du classement clubs, nageurs et relais sur 2026 avec nouvelle formule de classement (Sur la base des points FFN. Période du challenge du 1/01/2026 au 31/12/2026) ([Chapitre 5](#)).
- Intégration des clubs hors val d'oise au challenge.
- Fin des subventions du comité départemental pour couvrir les frais de 3^{ème} mi-temps. Une solution de mutualisation est proposée pour conserver l'esprit des soirées ([Proposition](#)).
- Suppression des relais 4*100 m, remplacés par les deux relais 4*50 NL et 4N avec possibilité de nager les 2 relais (mixte, F ou H),
- [Programme](#) Afin de garantir un programme complet sur l'ensemble des trois compétitions, l'ensemble des courses de 50 mètres sera maintenu à chaque réunion. Six épreuves seront programmées en alternance une année sur deux : 400 m 4N, 200 4 Nages et 200 papillon en 2026 et 400 NL, 200 dos et 200 brasse en 2027.
- 3^{ème} mi-temps : Pas d'obligation pour les clubs organisateurs de la proposer. La commission maîtres prévoit que l'ensemble des nageurs présents, quel que soit leur club, contribuent sur la base du volontariat. Chacun pourra venir avec plats sucrés / salés couverts, boissons ([se référer au chapitre 3D](#)).
- Déclaration SACEM : Diffusion de la musique lors des compétitions. Les clubs sont soumis à déclaration ([Plus d'informations ici](#)).

2. RÈGLEMENT

- Conforme aux règlements WORLD AQUATICS, LEN et FFN,
- Les participants devront obligatoirement être licenciés à la FFN,
- Les relais mixtes seront constitués obligatoirement de 2 femmes + 2 hommes (4x50m NL et 4x50m 4N) en début ou fin de réunion,
- Chaque nageuse et chaque nageur, ne pourra participer au maximum qu'à deux (2) épreuves individuelles et à deux (2) relais 4*50 par réunion (F, H ou mixtes), un en début de programme et un en fin de programme,
- Les nageuses ou nageurs engagés dans les relais devront obligatoirement avoir participé à au moins une course individuelle au cours de la réunion.
- Il n'y a pas de grille qualificative de temps : aucun temps d'engagement limite ne sera imposé.
- Les compétitions maîtres prévues dans ce règlement sont OPEN.
- Seuls les nageuses et nageurs des catégories C1 et + pourront participer.
- Pour s'aligner avec le règlement FFN, lors des échauffements les plaquettes et les palmes sont strictement interdites.
- SACEM : Dès qu'un club diffuse de la musique devant un public (adhérents, élèves, clients), cela devient une diffusion publique. La loi impose alors d'obtenir l'autorisation des auteurs et de payer une redevance, collectée par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et reversée aux créateurs.

3. ENGAGEMENTS

A. Engagements sur Extranat

Chaque nageur ne pourra participer qu'à 2 courses individuelles. Le comité aura la charge de bloquer les inscriptions au-delà de 2 courses individuelles.

Les engagements individuels ainsi que la composition des relais, devront être saisis sur EXTRANAT : le dernier délai fixé étant le mardi soir précédant la compétition.

B. Droits d'engagements

➤ Courses individuelles :

- ✓ 3.00 € pour les nageurs licenciés dans un club du 95.
- ✓ 6.00 € pour les nageurs licenciés en dehors du 95.

➤ Relais

- 5.00 € pour les clubs du 95.
- 10.00 € pour les clubs hors 95.

➤ Engagements sur place

- 15.00 € engagement sur place (sous réserve de place disponible)

Pour les clubs hors Val d'Oise, les droits d'engagement devront être impérativement réglés avant la compétition sous peine de ne pouvoir y participer.

C. Forfaits

- Course individuelle déclaré à la table : 6.00 € par course (8.00€ pour les hors VO)
- Course individuelle non déclaré à la table : 12.00 € par course (15.00 € pour les hors VO)
- Relais déclaré à la table : 10.00 € par relais (12.00 € pour les hors VO)
- Relais non déclaré à la table : 12.00 € par relais (15.00 € pour les hors VO)

Pour des raisons évidentes d'organisation, les forfaits de dernière minute devront être déclarés le jour de la compétition au plus tard 15 minutes avant le début des épreuves. Aucun remboursement des droits d'engagements ne sera effectué.

Les fichiers informatiques, les fiches de course et un buzzer, seront à la disposition des Clubs organisateurs à partir du vendredi qui précède la compétition (à retirer dans les locaux du CD95).

D. Frais de buffet

À compter de janvier 2026, le forfait précédemment alloué par le comité départemental au club organisateur ne sera plus en vigueur. Afin de ne pas pénaliser financièrement ce dernier, et pour préserver l'esprit chaleureux des compétitions, il est proposé de maintenir une « troisième mi-temps ».

Dans cette perspective, la commission des maîtres propose que l'ensemble des nageurs présents, quel que soit leur club, contribuent sur la base du volontariat. Chacun pourra venir avec plats, desserts, couverts ou boissons. Le club organisateur aura la charge de mettre à disposition un espace adapté.

Cette démarche de mutualisation permettra de conserver l'esprit convivial entre tous les clubs, renforçant ainsi l'esprit sportif et amical qui caractérise nos rencontres.

Dans l'idéal, chaque club devra faire l'inventaire de ce qui est amené afin d'éviter que tout le monde amène la même chose.

Le CD 95 aura à sa charge l'achat des récompenses (médailles, coupes, récompenses).

Les fichiers informatiques, les fiches de course et un buzzer, seront à la disposition des Clubs organisateurs à partir du vendredi qui précède la compétition (à retirer dans les locaux du CD95).

4. OFFICIELS

A. Le jury :

Le jour de la rencontre, le jury doit être composé à minima du Juge-arbitre, d'un starter et d'un chronométreur par couloir.

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- Pour les clubs du val d'oise présentant 1 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire
- Pour les clubs du val d'oise présentant 7 à 19 nageurs : 2 officiels obligatoires
- Pour les clubs du val d'oise présentant 20 nageurs et plus : 3 officiels obligatoires ou 2 officiels dont 1 juge arbitre ou starter.
- Pour les clubs hors val d'oise : 1 officiel à partir de 4 nageurs.

Pour non-présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire. Le barème des pénalités est le suivant :

- Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition : 50 € pour le premier officiel manquant et 15 € pour chacun des suivants.
- Si au moins un officiel du club est présent : 25€ de pénalité pour le premier officiel manquant et 15€ pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel (Juge arbitre ou Starter) sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les officiels en formation pratique pour changer de grade sont comptés dans le quota des officiels du club.

Les officiels en formation pratique pour devenir chronométreurs (Pass-Officiel) sont comptés dans le quota des officiels du club, sous condition de la présence d'un officiel titulaire pour le club.

Le club organisateur d'une compétition ne se verra pas appliquer de pénalité pour manque d'officiels, sous condition qu'il fournisse réellement les bénévoles et les prestations permettant la tenue de la compétition conformément à ses obligations dans le présent règlement départemental.

B. Observations :

Le juge arbitre, ne pourra pas, intégrer à son jury un officiel qui participe en tant que nageur maître, à la compétition.

5. RECOMPENSES

A. Classement clubs (cumul des 3 étapes)

Le classement clubs sera établi sur la base du nombre de points moyens (table de cotation FFN) obtenus par chaque nageur du club + nombre de points réalisés pour chaque relais).

Exemple : Un club avec 10 nageurs comptabilisant 20000 points pour 20 courses individuelles et 2 relais comptabilisera $20000/22$, soit 909 points

Un bonus de 10 points par 1^{ère} place sera également ajouté (courses individuelles + relais*).

Exemple classement global: Un club ayant une moyenne de points FFN de 500 avec 10 premières places individuelles et 1 première place en relais (hommes, femmes ou mixte) aura donc $500 \text{ points} + 10 \times 10 + 4 \times 10 = 640 \text{ points}$).

Le but étant de permettre aux clubs moins nombreux de pouvoir mieux figurer dans le classement sans pour autant trop pénaliser les clubs plus nombreux.

Le classement sera communiqué lors de la dernière soirée de l'année calendaire ou la première soirée de l'année suivante.

**Les relais comptant pour 4 premières places et les points FFN sont comptabilisés 4 fois.*

B. Classement nageurs (cumul des 3 étapes)

Sur la totalité des épreuves courues au cours des soirées de l'année calendaire, il sera remis (lors de la dernière soirée de l'année calendaire ou la première soirée de l'année suivante) des récompenses aux 3 premières nageuses et aux 3 premiers nageurs ayant marqué le plus de points à la table de cotation FFN. 2 catégories seront prises en compte (C1 à C5 et C6 et +). Ce dispatch permet d'avoir à quelques unités prêt le même nombre de nageurs.

**En cas de nageur absent lors de la remise des récompenses individuelles, les nageurs qui suivent au classement seront récompensés. Aucun lot ne sera remis à un nageur qui vient pour récupérer le lot d'un nageur absent.*

C. Classement relais (cumul des 3 étapes)

Pour encourager la mixité, des médailles seront remises aux trois premières équipes ayant marqué le plus de points FFN aux relais mixtes (Elles seront remises lors de la dernière soirée de l'année calendaire ou la première soirée de l'année suivante).

Classement par points FFN de la catégorie R1 à R3 et un classement de la catégorie R4 et +.

D. Détail des récompenses

Clubs : Un trophée pour les 3 premiers clubs (cumul des 3 étapes)

Relais : Une médaille par nageur (cumul des 3 étapes)

Individuel : 1^{er} : Carte cadeau Eurocom swim de 50€ + bonnet val d'oise (cumul des 3 étapes)
2^{ème} : Carte cadeau Eurocom swim de 25€ + bonnet val d'oise (cumul des 3 étapes)
3^{ème} : Carte cadeau Eurocom swim de 15€ + bonnet val d'oise (cumul des 3 étapes)

L'établissement des classements est à la charge de la commission départementale des Maîtres. Les clubs organisateurs devront faire en sorte que la compétition soit fluide et devront prendre toutes dispositions pour diminuer les temps-morts. Le speaker devra s'employer à ne pas faire perdre de temps à la compétition.

La sono utilisée (fournie par le CD95) doit être de bonne qualité afin que les participants puissent entendre facilement les appels pour les courses, les noms des nageurs au départ, les annonces de disqualification, etc...

Le club organisateur devra, si possible prévoir une connexion internet et activer le live FFN de la compétition, pour le suivi des résultats ; sinon afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs.

Il est souhaitable que 2 personnes soient dédiées à la saisie des résultats (annonces, saisies, contrôles édition et diffusion) avec le matériel informatique du club.

Le club organisateur devra :

- Mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire.
- Prévoir lors de chaque réunion sportive, une boisson pour le jury.
- Permettre aux juges-arbitres et starters désignés pour la compétition d'accéder à l'établissement 1 heure avant l'ouverture des portes.
- Prévoir éventuellement un podium.

6. SUPPORT MÉDICAL

Afin de garantir une intervention rapide des secours en cas d'incident ou d'accident corporel, il est demandé aux clubs organisateurs de ces réunions sportives, de prendre un soin tout particulier dans l'organisation du support médical et de la diffusion de l'alerte.

Il est indispensable lors de ces épreuves, qu'un MNS ou secouriste, sachant utiliser les appareils d'aide respiratoire et connaissant parfaitement les consignes d'appel et d'interventions des secours, soit présent au bord du bassin.

7. APRES LA COMPETITION

Le Club organisateur devra :

Faire remonter la compétition à la FFN (traitement de fin de compétition)

Envoyer par mail au Comité Départemental, la sauvegarde de la compétition traitée.

Veiller à ramener dans les meilleurs délais, le matériel (buzzer et dossiers papiers) à la Maison des Comités.

8. PROGRAMME

Afin de garantir un programme complet sur l'ensemble des trois compétitions, l'ensemble des courses de 50 mètres sera maintenu à chaque réunion. Six épreuves seront programmées en alternance une année sur deux : 400 m 4N, 200 4 Nages et 200 papillon en 2026 et 400 NL, 200 dos et 200 brasse en 2027.

Programme soirée 1

Lieu : FRANCONVILLE (Bassin de 25 mètres) : 6 couloirs

Date : 28 mars 2026

Horaires :

- Ouverture des portes : 18h00
- Début des épreuves : 19h00

EPREUVES
Relais 4X 50 m 4N (Mixte, H, F)
1. 400 4N H & F
2. 50 PAP H & F
3. 100 DOS H & F
4. 50 BR H & F
5. 100 NL H & F
6. 50 DOS H & F
7. 50 NL H & F
Relais 4X 50 NL (mixte, H, F)

Programme soirée 2

Lieu : AQUAVAL TAVERNY (Bassin de 25 mètres) : 10 couloirs

Date : 17 octobre 2026 (à confirmer)

Horaires :

- Ouverture des portes : 18h30
- Début des épreuves : 19h15

EPREUVES
Relais 4X 50 NL (H,F et mixte)
1. 200 NL H & F
2. 50 PAP H & F
3. 50 DOS H & F
4. 100 BR H & F
5. 50 NL H & F
6. 200 4N H & F
7. 50 BR H& F
Relais 4X 50 m 4N (F,H et mixte)

Programme soirée 3

Lieu : SOISY SOUS MONTMORENCY (Bassin de 25 mètres) : 8 couloirs

Date retenue : 12 décembre 2026 (à confirmer)

Horaires :

- Ouverture des portes : 18h00
- Début des épreuves : 19h00

EPREUVES
Relais 4X 50 m 4N (F,H et mixte)
1. 50 PAP F & H
2. 100 4N F & H
3. 50 DOS F & H
4. 200 PAP F & H
5. 50 BR F & H
6. 50 NL F & H
7. 100 PAP F & H
Relais 4X 50 NL (H,F et mixte)

9. CATEGORIES

Toutes les courses Maîtres sont désormais définies à partir de C1, donc à partir de 25 ans, au 31/12 de l'année concernée.

Les catégories « maîtres » WORLD AQUATICS seront appliquées à la date considérée. Les catégories fonctionnent en année civile (donc du 1er janvier au 31 décembre). Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année N sera considéré comme un nageur maître né un 1er janvier de la même année N).

Épreuves individuelles

C1 - 25 à 29 ans	C9 - 65 à 69 ans
C2 - 30 à 34 ans	C10 - 70 à 74 ans
C3 - 35 à 39 ans	C11 - 75 à 79 ans
C4 - 40 à 44 ans	C12 - 80 à 84 ans
C5 - 45 à 49 ans	C13 - 85 à 89 ans
C6 - 50 à 54 ans	C14 - 90 à 94 ans
C7 - 55 à 59 ans	C15 - 95 et après
C8 - 60 à 64 ans	

Épreuves de relais

R1 - Entre 100 et 119 ans
R2 - 120 / 159 ans
R3 - 160 / 199 ans
R4 - 200 / 239 ans
R5 - 240 / 279 ans
R6 - 280 / 319 ans
R7 - 320 / 359 ans
R8 - 360 ans et +